



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 11918

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les perspectives d'insertion des personnes en grande difficulté sociale dans la région Languedoc-Roussillon. La région Languedoc-Roussillon souffre d'un double handicap : elle se situe dans les premiers rangs des régions en grande difficulté sociale (5e pour les RMistes, 8e pour les chômeurs de moins de 25 ans) mais n'est pas classée en proportion pour les aides. Elle est ainsi 21e pour la dotation globale par Rmiste et 19e pour la dotation globale par chômeur de moins de 25 ans. Par ailleurs la région Languedoc-Roussillon accueille en permanence des personnes en situation sociale précaire venant d'autres régions, attirées par les conditions climatiques et des conditions de vie supposées meilleures. Aussi est-ce avec la plus grande inquiétude qu'en Languedoc-Roussillon les associations d'accueil et de réadaptation sociale, au premier rang de la lutte contre l'exclusion, voient s'accroître la précarité de leurs financements publics. L'incertitude ouverte par la réduction des crédits d'Etat et leur éventuel transfert à la région dans le cadre d'une nouvelle étape de décentralisation laisse planer des menaces sur les financements à venir. Tout un travail social de terrain et de mise en réseau de ces associations risque d'être remis en cause à défaut d'une volonté forte de compenser les inégalités entre régions. Il lui demande quelle disposition prévoit le Gouvernement pour assurer la continuité des actions d'insertion engagées par les associations à destination des publics les plus fragiles du Languedoc-Roussillon.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11918

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 917